

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURS

Séance du 13 Décembre 2016  
(N°161213 –7)

### FINANCES COMMUNALES – Concession cimetière – Harmonisation des tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

Exposé de Madame Ginette MANARY – 4<sup>ème</sup> Adjointe

Il est exposé à l'assemblée que compte tenu de la création de la Commune Nouvelle, il convient d'harmoniser les tarifs de concessions des 6 cimetières communaux (1 nouveau et 1 ancien à Cours La Ville, 1 nouveau et 1 ancien à La Ville, 1 à Pont-Trambouze et 1 à Thel).

Il est rappelé que les tarifs applicables aux concessions des cimetières communaux et columbarium ont été fixés lors des séances des Conseils Municipaux, comme suit :

- Cours La Ville : le 30/11/2012 avec effet au 01/01/2013
- Pont-Trambouze : le 27/09/2012 avec effet au 01/11/2012
- Thel : le 19/11/2001 avec effet au 01/01/2002 pour le cimetière et le 26/01/2004 pour le columbarium

Aussi, compte tenu de l'écart important des tarifs de concessions de cimetières entre les 3 communes déléguées, il est proposé à l'assemblée de fixer un lissage de ces tarifs, allant de l'année 2016 à l'année 2020, en vue de les harmoniser, comme suit :

		COURS LA VILLE					PONT-TRAMBOUZE					THEL				
		2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
CIMETIERE	Concession pour 15 ans / m <sup>2</sup>	72.73 €	65 €	56 €	48 €	40 €	35 €	36 €	38 €	39 €	40 €	12 €	19 €	26 €	33 €	40 €
	Concession pour 30 ans / m <sup>2</sup>	127.50 €	113 €	99 €	84 €	70 €	60 €	62 €	65 €	67 €	70 €	24 €	36 €	47 €	59 €	70 €
COLUMBARIUM	Case (2 urnes) 15 ans	529 €	471 €	412 €	354 €	295 €	/	74 €	147 €	221 €	295 €	60 €	119 €	178 €	236 €	295 €
	Case (2 urnes) 30 ans	952 €	845 €	738 €	631 €	524 €	500 €	506 €	512 €	518 €	524 €	120 €	221 €	322 €	423 €	524 €
	Jardin du souvenir	53 €	50 €	47 €	44 €	41 €	30 €	32 €	37 €	39 €	41 €	0 €	8 €	19 €	30 €	41 €
	Case provisoire	≤ 3 mois	17 €													
> 3 mois		53 € par an														

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré,

### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les nouveaux tarifs applicables aux concessions des cimetières de la Commune Nouvelle de COURS, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

**DIT** que la recette sera inscrite à l'article 70311 et suivants du budget 2017.

Délibération certifiée exécutoire  
Sous la responsabilité du Maire  
Compte tenu de sa transmission en préfecture le 16/12/2016

Et de sa publication le 16/12/2016

Le Maire,  
Michel LACHIZE



Délibéré les jour, mois et an susdits  
Le Maire,

Michel LACHIZE